

42 - Opération Pasteur - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Pasteur a été créée en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville par la restructuration d'un îlot et la réalisation d'un centre commercial, pièce maîtresse de cette opération d'aménagement participant à la mise en valeur et au dynamisme de ce secteur.

Le dossier de réalisation de cette ZAC, comprenant le programme des équipements publics, a été approuvé par délibération du 19 janvier 2004. Depuis, la phase opérationnelle de réalisation confiée à la sedD par une convention publique d'aménagement est en cours. Chaque année, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) est établi ; il présente l'état d'avancement de l'opération et le bilan prévisionnel au Conseil Municipal, qui l'approuve. Le dernier bilan a été approuvé par le Conseil Municipal du 7 juillet 2011.

Des soutiens financiers de nos partenaires peuvent être escomptés sur :

- le programme de requalification des espaces publics
- les travaux liés à la réduction de la vulnérabilité de cet îlot face au risque d'inondation.

1) Demandes de subventions sur le programme de requalification des espaces publics

La démarche de valorisation du centre-ville, poursuivie au travers de la mise en œuvre de ce projet, ne serait pas complète sans la requalification des espaces publics alentour. Un premier volet de cette requalification a concerné au sein de la ZAC la Place Pasteur, dont l'inauguration a eu lieu le 14 décembre 2007. La Grande Rue a également fait l'objet d'un traitement qualitatif au droit du futur centre commercial.

Les prochains travaux à engager porteront sur les rues bordant l'îlot Pasteur, et permettront à la fois :

- de favoriser les cheminements doux, en traitant les rues dans une logique de prolongement du secteur piéton de la Boucle ;
- d'améliorer l'accès aux commerces autour des Passages Pasteur, d'accompagner les accès au centre commercial,
- de valoriser les liaisons entre les différentes polarités commerciales de l'hypercentre.

Sont notamment concernées la rue Claude Pouillet, la rue du Lycée, la rue du Loup, la rue Pasteur, la rue Emile Zola et la rue Luc Breton.

L'enveloppe financière des espaces publics liés à l'opération Pasteur est évaluée à 1 331 437 € HT, soit 1 592 398,65 € TTC. Le programme de travaux doit débuter début 2013, pour une durée d'environ 3 ans. Les études relatives au chiffrage précis des aménagements doivent être poursuivies dans le courant de l'année 2012.

Des aides financières seront sollicitées auprès de l'Etat (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - FISAC), de la Région de Franche-Comté (dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement Urbain -FRAU) et du Département du Doubs.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Etat (FISAC)	300 000,00 €
- Région de Franche-Comté (FRAU)	260 000,00 €
- Département du Doubs :	200 000,00 €
- Ville de Besançon (dont TVA) :	<u>832 398,65 €</u>
Total TTC :	1 592 398,65 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

2) Demandes de subventions sur les travaux de réduction de la vulnérabilité vis-à-vis du risque d'inondation de l'îlot Pasteur

L'Opération de restructuration urbaine Pasteur vient s'inscrire dans un îlot urbain au bâti dense, dégradé, au cœur d'un quartier d'habitat et de commerces existants. Elle se situe à l'intérieur de la boucle du Doubs, dans le secteur sauvegardé du centre ancien de Besançon.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, approuvé le 28 mars 2008, détermine les zones exposées à la crue de référence, dite centennale. L'îlot Pasteur est partiellement concerné par ce risque. Dans le but de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes vis-à-vis du risque d'inondation, diverses adaptations et modifications ont été apportées au projet initial.

Ainsi, le parking proposé (330 places dont 250 publiques) inclut dans son programme de travaux, des aménagements spécifiques liés à cette réduction de la vulnérabilité : fondations complémentaires, soubassements, rampes étanches, portes d'accès au parking...

Ce coût spécifique est évalué à 820 635 € HT (981 479,46 € TTC), soit 615 476 € HT (736 109,30 € TTC) pour les seules 250 places publiques.

Les premiers travaux ont été effectués en 2010 (parois moulées) et la livraison définitive du parking est prévue fin 2014.

Des aides financières seront sollicitées auprès de l'Union Européenne (Fonds Européen de Développement Régional FEDER) et de l'Etat (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs - FPRNM, dit Fonds Barrière).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Etat (FPRNM)	184 642,00 €
- Union européenne (FEDER)	123 095,00 €
- Ville de Besançon (dont TVA) :	<u>428 372,30 €</u>
Total TTC :	736 109,30 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer la réalisation de ces travaux,
- approuver leurs plans de financement prévisionnels,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER), de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer ces travaux,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, le cas échéant, les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires.

«M. LE MAIRE : 12 abstentions, le reste est pour.

M. Pascal BONNET : Il est un peu tard mais j'avais demandé la parole avant pour une explication de vote car jusqu'alors on s'est beaucoup abstenu sur Pasteur mais il semble important que l'opération aboutisse dans la mesure où elle est bien avancée et on ne va pas refuser des subventions.

M. LE MAIRE : Je vous remercie beaucoup».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (3 abstentions) de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.